

Compte rendu du conseil municipal du 29.10.2015.

Absente excusée : Marie-Line RICHE.

### **1. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.**

Un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été élaboré par le préfet et les communes sont appelées à délibérer sur cette proposition de création de 2 intercommunalités.

Une réunion d'information, à l'initiative de l'association des Maires de l'arrondissement de Sarrebourg, est organisée le 14 novembre. D'autres solutions existent et seront présentées à l'occasion de cette séance de travail. Le conseil municipal décide de reporter sa délibération, préférant attendre les conclusions des maires, à l'issue de leurs débats du 14 novembre.

### **2. Aire de jeux.**

Les conseillers municipaux prennent connaissance du courrier de Monsieur Claude GEISLER, Société COMIAGE, indiquant qu'une participation financière à hauteur de 1400€ est accordée par sa Société à la commune, pour l'équipement des aires de jeux à la cité.

### **3. Mise à disposition des salles de l'école maternelle.**

Depuis la rentrée de septembre, les classes de l'école maternelle sont occupées par des associations dans le cadre de leurs activités hebdomadaires. Il est décidé de lisser sur une année les frais liés aux charges (éclairage, chauffage) qui sont à récupérer auprès des associations utilisatrices.

Tenant compte des spécificités des associations dans le cadre de l'utilisation des salles, il est décidé :

- de fixer à 130,00€ la redevance à recouvrer auprès de Mme KILLIAN Annick (YOGA) pour l'année 2015.
- de fixer à 30,00€, la redevance à recouvrer auprès de M. Fabrice LEROUX (Sports & Loisirs) pour l'année 2015.

Les conseillers sont également informés que le cabinet de kinésithérapie d'Avricourt (son responsable) est intéressé pour développer son activité à Réchicourt le Château et serait preneur des locaux de l'école maternelle dans le cadre d'une location.

Les conseillers municipaux donnent leur accord de principe pour l'accueil de cette structure.

A suivre : Etude et chiffrage des travaux et plan de financement de l'opération.

### **4. Projet « accessibilité des établissements publics »**

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de demander à Monsieur le Préfet de Moselle une prorogation de 12 mois pour le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public.

### **5. Travaux 2015.**

Retour sur la « Journée de la citoyenneté du 19.09.2015 » : Bilan satisfaisant mais Stéphane ERMANN déplore que la « halte cycliste » dans le jardin du presbytère ne soit plus d'actualité. C'est une déception pour les bénévoles qui ont travaillé pour la mise en place d'aménagements (du travail pour rien !).

Jean-Claude SANDONATO : demande à ce que les panneaux de signalisation qui ont été mis en place à hauteur de sa maison, rue du pont de pierre, soient déplacés ; l'aménagement tel qu'il est positionné actuellement gêne la vue à partir de l'habitation.

A la cité : Michel THOMAS rend attentif d'un problème d'affaissement de route devant l'immeuble au 62 rue de la Forêt.

Bilan financier : Tous les travaux d'investissement prévus au budget 2015 sont réalisés. Idem au niveau du centre Communal d'Action Sociale et le logement rénové est loué à compter de ce 01 novembre.

## **6. Astreinte en période hivernale.**

Les conseillers confirment la délibération prise le 25.10.2010 ; les interventions effectuées, à la demande de la municipalité, en dehors des plages horaires de travail, ne seront pas payées. Elles donneront lieu à récupération comme il avait été convenu par délibération du 25.10.10.

## **7. Demande SNCF (pose de panneau de signalisation réglementaire)**

Par courrier du 12.10.2015, la SNCF rend attentive la commune sur l'obligation qui lui est faite d'implanter un panneau routier de limitation de hauteur 3,50 mètres, au PK 413.265 (Chemin de la chapelle Pont SNCF).

L'ordre du jour étant épuisé, les points « divers » sont abordés :

**Gîte : G. KELLE – D. DEVANTAU** rendez-vous **Mercredi 04.11.2015 à 8 heures** pour les travaux de rénovation de l'espace cuisine du gîte.

Convention d'utilisation des étangs privés de la commune : la convention entre la commune et l'AAPPMA « La Gaule » est résiliée au 01.01.2016. Une nouvelle convention va être conclue avec l'AAPPMA de Gondrexange. Prévoir une clause stipulant que la commune conserve son droit d'utilisation de ses étangs en cas de réalisation de projets touristiques (hébergements insolites par exemple).

Tourisme : Compte rendu de la dernière réunion de la commission par Fabrice LEROUX. Rappel des travaux faits à l'occasion de la « journée du bénévolat »

Propositions d'actions nouvelles /

- mettre en valeur la fête de Noël : solliciter les habitants (sapins décorés devant les maisons) et les associations (confection de paquets cadeaux par les personnes du Club du 3<sup>ème</sup> Age ou enfants des écoles).
- définir un emplacement pour la future halte cycliste.
- voir la plantation d'arbres fruitiers en espalier (participation des scolaires)
- le projet « jus de pommes » est abandonné pour cette année.
  
- **une réunion des membres de la commission « Tourisme » est prévue le 09/11 à 20 heures** pour, entre autres sujets à discuter, définir ce projet 2016.

Fête patronale : suggestion des membres de l'Association Sportive (par l'intermédiaire de Romain KELLE) : déplacer la date de la fête patronale pour la fixer en juillet.

Les événements organisés en juillet par les associations pourraient attirer plus de participants qu'en septembre (rentrée scolaire, arrivée de l'automne).

Les conseillers municipaux n'adhèrent pas tous à cette proposition ; les habitants sont habitués à ce que la fête patronale soit fixée au 1<sup>er</sup> dimanche de septembre.

Par ailleurs, il est demandé au Maire de contacter la Société « Gillet et Fils » qui a mis en place le manège pour enfants à l'occasion de la fête patronale de cette année. L'animation était pratiquement inexistante, non conforme aux prestations attendues et facturées 720€.

**Flash Infos : réunion des membres le 05.11.2015 à 10 heures 30**

Aux conseillers le 03.11.15

Le 31 octobre 2015.

G. KELLE,